





Communiqué de Presse Information réglementée

OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION VOLONTAIRE SUR LES ACTIONS DE JABELMALUX S.A.

S.A. SIPEF N.V. (SIPEF) offre à tous les actionnaires restants de Jabelmalux S.A. (ci-après les Actionnaires restants), une société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 11.811 et dont le siège social est établi au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, d'acquérir leurs actions Jabelmalux S.A. à EUR 2 250 par action aux conditions et modalités prévues ci-après et dans la note d'information du 14 mars 2011.

Le conseil d'administration de SIPEF, société de droit belge cotée sur NYSE Euronext Brussels, a décidé en date du 23 février 2011 de lancer une OPA sur les actions de Jabelmalux S.A.

Cette OPA est lancée le 15 mars 2011 et porte sur les 6 166 actions Jabelmalux S.A. (code ISIN LU 0012093968) S.A. non encore détenues par SIPEF.

Le prix proposé par action Jabelmalux S.A.s'élève à EUR 2 250 par action.

1. Période de l'Offre Publique d'Acquisition volontaire

L'offre est ouverte à compter du 15 mars 2011 à 9h00 et se clôture le 29 avril 2011 à 17h00 inclus.

2. Calendrier de l'offre

14 mars 2011 Publication d'un avis d'ouverture de l'offre

15 mars 2011 à 9h00 Début de la période de l'offre 29 avril 2011 à 17h00 Clôture de la période de l'offre 2 mai 2011 Publication des résultats de l'offre 10 mai 2011 Règlement du prix de l'offre

15 mai 2011 Demande de retrait de la cote officielle de la Bourse de Luxembourg

SIPEF peut décider de prolonger la durée de l'offre. Toute prolongation de l'offre fera l'objet d'un addendum qui sera publié sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg et de SIPEF.

3. Publications

La note d'information sera mise à disposition des Actionnaires restants de Jabelmalux S.A. et publiée sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ainsi que sur le site internet de SIPEF (www.sipef.com) au plus tard le jour d'ouverture de l'offre. Elle sera également disponible au siège social de Jabelmalux S.A. Les résultats de l'offre seront également mis à disposition des Actionnaires sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ainsi que sur le site internet de SIPEF (www.sipef.com) au plus tard le premier jour ouvrable suivant la clôture de l'offre soit le 2 mai 2011.

Toute publication relative à l'offre fera l'objet d'un addendum qui sera publié sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de SIPEF (www.sipef.com).

4. Régime de l'Offre

Cette OPA volontaire n'est pas soumise à la législation luxembourgeoise applicable en matière d'offre publique d'acquisition transposant la directive européenne en la matière.

SIPEF attire l'attention des Actionnaires restants sur le fait que cette offre n'est pas soumise à la Loi OPA du 19 mai 2006 mais que SIPEF a souhaité s'en rapprocher au maximum.

La société Jabelmalux S.A. est admise à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg. La note d'information est soumise au droit commun luxembourgeois applicable, la CSSF et la Bourse de Luxembourg étant informés de l'opération.

Lors de la réunion du conseil d'administration de SIPEF en date 23 février 2011, SIPEF a décidé du lancement de l'Offre Publique d'Acquisition sur les actions restantes de Jabelmalux S.A.

SIPEF envisage de demander à Jabelmalux S.A. de requérir le retrait de la cote luxembourgeoise tenant compte de la faible liquidité du titre, des contraintes administratives plus lourdes requises par les autorités boursières et des coûts générés par le maintien d'une cotation.

SIPEF souhaite donner aux Actionnaires restants l'opportunité de céder leurs actions avant que leurs participations ne soient diluées suite à l'apport par SIPEF de sa créance au capital de Jabelmalux S.A.

5. Règlement du prix

L'offre est soumise aux conditions suivantes : le vendeur est en charge de l'apport à l'offre des actions et l'acceptation de l'offre de la manière suivante :

- i. par instruction de transfert pour les titres nominatifs inscrits au nom des Actionnaires dans le registre des Actionnaires de Jabelmalux S.A., par la remise d'un bulletin d'acceptation que Jabelmalux S.A. mettra à disposition des Actionnaires nominatifs restants. Ce bulletin d'acceptation est à remettre à Jabelmalux S.A. ou
- ii. par remise des actions auprès d'un intermédiaire financier choisi par l'Actionnaire restant.

L'acceptation de l'offre reçue par l'agent principal pour les actions au porteur et par Jabelmalux S.A. pour les actions nominatives est irrévocable sauf en cas de publication d'un addendum à la note d'information. Dans ce cas, les vendeurs pourront retirer leur acceptation dans les deux jours ouvrables suivant la publication de l'addendum sous condition d'informer SIPEF ou l'agent principal soit directement si les vendeurs détiennent des titres nominatifs soit indirectement par leur intermédiaire financier dans les autres situations.

Nonobstant les modalités et conditions mentionnées ci-dessus, dans les cas où une offre concurrente serait faite, la période d'acceptation de l'offre est (sous réserve de la faculté de SIPEF) automatiquement prolongée et elle prend fin avec la période d'acceptation de l'offre concurrente. Les Actionnaires restants ayant accepté l'offre ne seront plus tenus par leur acceptation de l'offre en cas d'offre concurrente et ce, sans condition. SIPEF se réserve le droit de retirer son offre en cas d'offre concurrente.

Le règlement se fera au plus tard le 10 mai 2011.

Le règlement de l'offre au vendeur (nombre d'action(s) apportée(s) par le vendeur multiplié par le prix) sera transféré sur le compte bancaire indiqué par le vendeur lors de son acceptation de l'offre.

Schoten, le 14 mars 2011.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

- * F. Van Hoydonck, Administrateur délégué (mobile: +32/478.92.92.82)
- * Johan Nelis, Chief Financial Officer

Tel.: 0032/3.641.97.00 Fax: 0032/3.646.57.05

mail to : finance@sipef.com website www.sipef.com (rubrique "investor relations")

SA SIPEF NV est une société agro-industrielle cotée sur NYSE Euronext Bruxelles. La société détient essentiellement des participations majoritaires dans des entreprises tropicales qu'elle gère et exploite. Le Groupe est diversifié géographiquement et produit plusieurs matières premières de base, principalement de l'huile de palme. Les investissements sont généralement à long terme dans des pays en voie de développement.